

# **Covid-19 : Battantes face à la crise, gagnantes pour nos droits !**

*Union syndicale Solidaires*

La crise du coronavirus impacte tout le monde, mais certaines plus que d'autres ! La situation d' «état d'urgence sanitaire» décidé par le gouvernement accentue des inégalités liées au patriarcat et à la répartition genrée des rôles, déjà bien ancrées. En outre, le confinement renforce la vulnérabilité des femmes victimes de violences dans la sphère domestique.

Plus on vit dans la précarité, plus on est exposée aux effets sanitaires et sociaux de cette pandémie, qui révèle toutes les incohérences et inégalités politiques, économiques et sociales de nos sociétés. C'est bien à la fois contre le patriarcat et le capitalisme qu'il faut lutter, et la crise sanitaire ne doit en aucun cas servir de prétexte pour casser nos droits et nos solidarités.

## **Sur tous les fronts, pendant le confinement aussi**

Alors que les femmes occupent la majorité des emplois à temps partiels, gagnent 19 % de moins que les hommes et accomplissent en moyenne 1h30 de plus de tâches domestiques que leur conjoint, il y a de grandes chances que leur incombe la garde des enfants, l'aide au travail scolaire, la majorité des travaux

du foyer,  
les soins aux personnes âgées et donc une charge mentale  
démultipliée  
en plus de leur propre télétravail s'il a été mis en place par  
leur  
employeur. Et que va-t-il advenir des mères isolées ou  
séparées avec un  
ex-conjoint défaillant ?

Si l'on doit toujours revendiquer l'égalité  
répartition du travail domestique, et des services publics de  
proximité  
de la petite enfance et d'aide aux personnes en perte  
d'autonomie, il  
faut faire connaître de nos collègues et reconnaître par les  
employeurs  
par exemple :

*>> le recours à l'arrêt de travail pour garde d'enfant dans le  
privé peut être fractionné, ou partagé pour que les deux  
parents en bénéficient à tour de rôle. Même lorsque le  
télétravail est techniquement possible, rien n'empêche de  
tenter de négocier l'arrêt de travail pour garde d'enfant :  
télétravailler et s'occuper d'enfant est très souvent  
ingérable, surtout dans la durée ! Dans la fonction publique,  
les autorisations d'absence pour garde d'enfants ne génèrent  
pas de RTT ! A savoir aussi pour la répartition de la garde au  
sein des couples ! Et là aussi il faut marteler que le  
télétravail n'est pas compatible avec une garde de ses  
enfants.*

*>> l'aménagement des horaires de travail, en présentiel ou en  
télétravail.*

**Les femmes sur le terrain et en**

# première ligne face au COVID-19

Assistantes maternelles à la capacité  
d'accueil augmentée, agentes d'entretien, aides à domicile,  
soignantes  
hospitalières ou en ville, professeures en présentiel auprès  
d'enfants  
de soignant·es, caissières... ces femmes aux emplois parfois  
précaires,  
souvent sous-payés, aux conditions de travail pénibles mais  
aux métiers  
indispensables à la population, sont au front aujourd'hui  
comme elles le  
sont tous les jours, même au mépris de leur propre santé et de  
leur  
vie. La précarité de l'emploi, la sous-traitance, les postes  
isolés et  
les horaires éclatés rajoutent aux difficultés à faire face  
aux demandes  
des patrons et aux conditions de travail dangereuses.

Pour  
connaître ses droits et les faire respecter, que l'on soit  
physiquement  
au travail, en télétravail, au chômage partiel ou travailleuse  
privée  
d'emploi... des syndicalistes sont à vos côtés :

## Les sites de l'Union syndicale Solidaires

:

>>> <https://solidaires.org/>

>>> <http://la-petite-boite-a-outils.org/>

De plus, un numéro vert sera très prochainement mis en place  
(information sur notre site et réseaux sociaux)

**Vous**

**pouvez par ailleurs demander une consultation téléphonique juridique gratuite pendant la crise sanitaire sur le droit du travail, de la famille... auprès des Avocats solidaires :**

**>>>**

**<https://www.avocat.fr/actualites/operation-covid-19-avocats-solidaires>**

## **Des risques de violences sexistes et sexuelles accrus**

Alors que 220 000 femmes sont victimes chaque année de violences conjugales (verbales, physiques, psychologiques, sexuelles), avec le confinement, elles se retrouvent enfermées avec leur agresseur, sans moyen de fuir, et avec d'énormes difficultés à communiquer avec l'extérieur. Les risques de violences augmentent et on peut craindre une multiplication des féminicides. Notre soutien passe par la vigilance, en tant que voisin·es, mais aussi par tous les moyens de communication afin de secourir, prévenir et alerter pour que les victimes ne soient pas isolées. Les "forces de l'ordre" doivent alors intervenir, et l'éviction du conjoint violent du foyer doit être activée, ainsi que les ordonnances de protection. La

rapidité

d'intervention est essentielle (police, justice).

**Des**

**associations ont mis en place des permanences téléphoniques, et font tout ce qu'elles peuvent pour le suivi des femmes qu'elles accompagnent.**

**Des numéros utiles à connaître et communiquer :**

**>>> Violences Femmes Info :  
3919**

**>>> Allo Enfance en danger :  
119**

**>>> Police nationale : 17**

Plus que jamais, Solidaires soutient et accompagne les travailleuses et encourage toutes et tous à s'engager et à créer des initiatives d'entraide pour les femmes précaires, privées d'emploi, sans-abris, étrangères ou réfugiées, isolées, et/ou âgées.

Solidaires invite aussi chacun·e à rester vigilant·e à la sécurité des femmes de son entourage et de son voisinage.

**Restons chez nous au maximum, pour les secteurs vraiment essentiels à la vie collective organisons-nous pour**

**protéger au mieux notre santé, exigeons tous les moyens  
pour cela ET soyons solidaires !**